

LA RÉFORME SCOLAIRE

Le président, **Honoré J. Bourque**, a fait parvenir un mémoire au Comité permanent de modification des lois de l'Assemblée législative pour lui faire part de nos inquiétudes quant à la constitutionnalité et la légalité de la réforme scolaire compte tenu des principes de la dualité linguistique et de l'autonomie des minorités en matière de gestion scolaire. À l'instar du Commissaire aux langues officielles et de nombreux autres intervenants, il a demandé que le livre blanc fasse immédiatement l'objet d'un renvoi devant la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. On peut obtenir le texte du mémoire auprès du secrétariat de l'Association.

DOUG YOUNG À NOS ASSISES ANNUELLES

Le ministre de la Défense nationale, **Doug Young**, a bien voulu accepter d'être notre invité à nos prochaines assises annuelles prévues pour le 14 juin au Village Historique de Caraquet. Le président du comité d'organisation, **Euclide LeBouthillier**, vous recommande de noter cette date dès maintenant dans vos agendas et vous invite à y emmener vos amis et toute la famille. C'est en effet une bonne occasion à la fois de fraterniser et de faire connaître l'Association à nos concitoyens et concitoyennes.

LA PUBLICATION DES ARRÊTS

Le comité qu'avait annoncé le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick est maintenant constitué sous la présidence de la registraire adjointe, **Line Pinet**. Le représentant de l'Association à ce comité sera **Denis Boudreau**, de Tracadie-Sheila. Le comité a pour mandat d'établir les critères qui devront être appliqués dans la sélection des arrêts à être traduits et publiés.

LES SERVICES JUDICIAIRES

L'Association a proposé le nom de **Michel Cyr**, de Moncton, pour faire partie du comité consultatif du ministre de la Justice du Canada pour la nomination des juges fédéraux. **Basile Chiasson**, de Bathurst, a accepté, pour sa part, de participer à l'étude en cours sur l'intégration des services judiciaires au Nouveau-Brunswick.

LE SUIVI

La ministre des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, **Ann Breault**, est intervenue personnellement en réponse à notre lettre dénonçant le manque de services français à la Commission d'aménagement de la Miramichi, notre première démarche auprès du directeur de l'urbanisme étant restée sans réponse. Elle nous a répondu que ce problème allait pouvoir être réglé, puisque du personnel additionnel doit justement être embauché dans le cadre d'une réorganisation des services. Dans une lettre du même jour au président de la Commission, dont elle nous a transmis copie, elle affirme : « It would be appropriate that Development Officer/inspection services be made available to French-speaking constituents. This would be in keeping with the *Official Languages Act* of N.B. » Merci à **Euclide LeBouthillier**, qui nous avait signalé ce problème.

Nous avons aussi fait part de nos inquiétudes au solliciteur général, **Jane Barry**, au sujet de la façon dont l'égalité linguistique sera appliquée dans le centre correctionnel pour jeunes qui sera construit à Miramichi. La ministre nous a répondu que des unités résidentielles séparées sont prévues pour les jeunes contrevenants francophones et anglophones de sexe

masculin, sauf pour les jeunes en détention préventive et les contrevenants à risque. Le logement prévu pour les jeunes femmes sera bilingue, à moins que leur nombre permette de les séparer. Tous les résidents pourront recevoir un enseignement dans la langue de leur choix. L'Association continuera à suivre ce dossier.

NOUS NOUS MULTIPLIONS!

Le président du comité de recrutement, **Denis Boudreau**, est heureux d'annoncer que la campagne de recrutement a connu d'excellents résultats, puisque nous sommes passés de 118 membres l'an dernier à 180 membres cette année. Merci à tous ceux et celles qui ont renouvelé leur adhésion et bienvenue aux nouveaux adhérents!

NOS SERVICES JURIDIQUES

Le président du comité des services juridiques, **Bernard Lord**, annonce que le deuxième tome du *Recueil des actes juridiques*, consacré aux transactions immobilières, est en voie de publication et que, tout comme le premier tome, il sera distribué gratuitement aux membres sur support électronique. Un troisième tome consacré aux sociétés commerciales est en chantier. Le projet est réalisé par **Annie Daneault**, de Grand-Sault.

L'Association pourrait bientôt être en mesure d'offrir ses services sur l'Internet, si son projet intitulé L'inforoute, voie d'accès à la Justice en français est accepté. Au moyen d'un site Web, l'Association serait capable de diffuser toutes sortes d'informations qui intéressent particulièrement la population francophone du Nouveau-Brunswick.

LA CONCERTATION

Solidaire de la démarche des organismes acadiens du Forum de concertation qui a abouti, l'automne dernier, au Plan de développement général (PDG) de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association a participé, par l'entremise de Denis Boudreau, à un séminaire tenu à l'Institut de Memramcook. Gérard Snow a aussi représenté l'Association à une journée de réflexion organisée par le ministère du Patrimoine canadien sur les mesures prises par les différents ministères et

organismes fédéraux en exécution de leurs obligations d'offre active découlant de la *Loi sur les langues officielles*.

À VENDRE... À VENDRE...

L'Association a décidé de se défaire de ses séries complètes des *lois* et des *règlements* du Nouveau-Brunswick en les remettant au plus offrant parmi ses membres. Les personnes intéressées n'ont qu'à communiquer avec le secrétariat au plus tard **le 15 février à 16 heures** et faire une offre sur l'une ou l'autre série, ou les deux. La valeur marchande des lois refondues est de 430 \$ et celle des règlements refondus, 380 \$ (plus taxes et frais d'envoi).

PLAIDEZ-VOUS DEVANT DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS FÉDÉRAUX?

Dans le cadre d'une enquête sur la langue des tribunaux administratifs fédéraux, le Commissariat aux langues officielles a entrepris une tournée de consultations dans les provinces et territoires. Les membres qui plaident régulièrement devant ces organismes quasi judiciaires sont priés de nous le faire savoir par l'entremise du secrétariat, afin qu'ils soient invités à participer à une entrevue. Leur collaboration sera vivement appréciée.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Président Honoré J. Bourque

Secr. adm. Dania Houde

Adresse: AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9
(506) 853-4151 (506) 853-4152
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

À VOS MARQUES POUR LES ASSISES ANNUELLES DU 14 JUIN À CARAQUET!

C'est le samedi 14 juin, à compter de 13 heures, au Village historique acadien, près de Caraquet, qu'aura lieu notre assemblée générale annuelle, cette rencontre capitale qui nous donne la chance de passer en revue nos réalisations, de définir nos orientations et d'élire nos représentants et représentantes pour la prochaine année.

L'A.G.A. sera suivie en après-midi d'une ballade en charrette ou à pied à travers le Village, et de rafraîchissements à la taverne. Après le traditionnel banquet annuel, prévu à 18 h 30, les festivités se déplaceront dans un chalet de la région pour une vibrante soirée d'amateurs qui mettra en valeur les multiples talents artistiques de la communauté juridique acadienne du Nouveau-Brunswick. Guitaristes, batteurs, pianistes, violoneux et troubadours de tout acabit, époussetez vos instruments, faites vos vocalises et venez faire danser la compagnie! **René Arseneault** sera heureux de vous en dire plus long au 826-1819.

Le conférencier au banquet sera Monsieur **Douglas Young**, de Tracadie, qui a bien voulu nous parler du droit et de la justice martiales, matières devenues d'actualité depuis l'affaire somalienne.

Le président du comité d'organisation, **Euclide LeBouthillier**, vous rappelle qu'amis et membres de la famille sont les bienvenus, et que les enfants auront la chance de se faire costumer sur place en habit de l'époque.

Les droits d'inscription pour le banquet sont de 25 \$ pour adultes et 10 \$ pour enfants. Un repas sera aussi servi en supplément durant l'heure du midi.

Un bloc de chambres est réservé jusqu'au 2 juin à l'Auberge de la Baie (727-3485) au prix de 59 \$ la chambre .

Au plaisir de vous revoir en grand nombre!

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires sont éligibles à la présidence de l'Association, à un poste de représentante ou de représentant régional au Conseil, ou encore à la présidence de l'un des trois comités permanents (secrétariat, assises annuelles et services juridiques). Avez-vous pensé de consacrer un peu plus de votre temps à votre association, cette année, en faisant partie du conseil d'administration? Satisfaction garantie! Le président du comité des candidatures, **Basile Chiasson** (548-3375) attend votre appel.

QUI SERA JURISTE DE L'ANNÉE?

Chaque année, à ses assises, l'Association décerne le titre de *Juriste de l'Année* à une personne qui s'est distinguée par sa contribution à l'avancement de la pratique du droit en français dans la province. Les lauréats des années passées ont été **Maurice F. Bourque**, **Michel Bastarache**, **Basile Chiasson**, **Fernand Landry** et **Gérard Snow**.

Qui sera cette année l'heureuse élue ou l'heureux élu? Le jury composé de l'honorable **Joseph Z. Daigle**, de Maître **Ronald Godin** et de Madame **Nathalie Gagnon** recevra vos suggestions jusqu'au 31 mai. Une formule de mise en candidature est incluse dans le présent envoi.

ON EST MEMBRE À PARTIR DE QUAND?

Le Conseil d'administration se penchera sur la question de savoir à partir de quelle date, dans l'année, les cotisations devraient-elles entrer en vigueur. Il a été suggéré que la période coïncide avec l'année civile, ce qui donnerait amplement de temps aux membres pour renouveler leur cotisation avant l'assemblée générale annuelle de juin.

NOS SERVICES JURIDIQUES

Les tomes II (transactions immobilières) et III (sociétés commerciales) du *Recueil des actes juridiques*, qui ont été compilés par **Annie Daneault**, de Grand-Sault, seront lancés à nos assises annuelles de juin et distribués gratuitement aux membres sur support électronique, comme l'a été le tome I. Sera aussi lancée la nouvelle édition des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, œuvre de **Basile Chiasson**.

LA RÉFORME DE LA JUSTICE CIVILE

Notre représentant au Comité de la réforme de la justice civile au Nouveau-Brunswick, **Basile Chiasson**, rapporte que des modifications importantes seront bientôt apportées à la règle 50 concernant les conférences préalables au procès. Voir son article à ce sujet dans le dernier numéro du *Bulletin des avocats*. Le Comité poursuit sa réflexion en matière de gestion des dossiers judiciaires.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'assemblée générale sera invitée à se prononcer sur deux séries de modifications au règlement n° 1 de l'Association. La première concerne le *quorum*. Il sera proposé que si le *quorum* n'est pas atteint à une réunion du conseil ou une assemblée générale, la réunion ou l'assemblée de remplacement soit réputée avoir le *quorum*. Le *quorum* aux réunions du conseil serait aussi diminué de la majorité à 40 %.

D'autre part, la catégorie des membres *ordinaires*, qui vise actuellement «toute personne physique ou morale ou toute association» serait limitée à «tout juriste ou étudiant en droit», tandis que «toute personne non juriste» aurait la possibilité de devenir membre *associé*, catégorie réservée actuellement aux juges.

BRÈVES

L'Association a appuyé le projet de création d'un *Centre des Arts* à Caraquet. Le président, **Honoré J. Bourque**, nous a représentés le mois dernier à Ottawa aux réunions de la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law* et du *Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles* (PAJLO). Félicitations à **Louis-Félix LeBlanc** qui devient acquéreur des séries complètes des lois et des règlements du Nouveau-Brunswick que l'Association avait décidé de vendre au membre le plus offrant! Un comité spécial a été créé sous la présidence de **Sophie Landry** pour étudier le rapport Delaney-LeBlanc sur la politique linguistique du gouvernement provincial.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Honoré J. Bourque
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Tél éco pie ur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca

LE JUGE BERNARD JEAN, PREMIER MEMBRE HONORAIRE DE L'ASSOCIATION

C'est avec enthousiasme que l'Association réunie en assemblée générale annuelle a désigné le premier membre honoraire de son histoire en la personne de l'honorable **Bernard Jean**, qui, durant sa longue carrière d'éminent juriste, a été tour à tour praticien, président de l'Assemblée législative, ministre de la Justice et juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, sans parler de ses nombreuses autres fonctions au sein d'autres organismes.

Les membres étaient ravis de souligner ainsi la contribution importante du juge Jean au développement de la justice en français dans la province et de lui exprimer leur gratitude pour son appui indéfectible à l'Association.

Les onzièmes assises annuelles de l'Association avaient lieu le 14 juin dernier au Village historique acadien, près de Caraquet. En soirée, après le traditionnel banquet, les participants ont eu le grand plaisir d'entendre le talentueux duo **René Arseneault** et **Michel Arseneault** interpréter les grands succès de la chanson. Pour la reprise, rendez-vous aux prochaines assises annuelles prévues pour le 6 juin 1998 au Manoir Adélaïde de Dalhousie !

LE NOUVEAU CONSEIL

Nos félicitations à **Honoré J. Bourque**, de Moncton, qui a été réélu à la présidence de l'Association, ainsi qu'aux membres qui ont bien voulu se joindre à lui au Conseil d'administration : **Charles Gervais** (*Victoria-Carleton*), **Marylène Pilote** (*Madawaska*), **René Arseneault** (*Restigouche*), **Sophie Landry** (*Chaleur*), **Pierre Gionet** (*Péninsule acadienne*), **Anne Hébert** (*Miramichi-Kent*), **Michel Cyr** (*Westmorland*), **Patrick Wilbur** (*Fundy*) et **Françoise Bélanger** (*Fredericton*). L'École de droit de l'Université de Moncton y sera représentée par **Brigitte Gauvin** (*communauté étudiante*), **Chantal Hébert** (*corps professoral*) et **Gérard Snow** (*CTTJ*). **Euclide LeBouthillier** demeurera à la présidence du comité des assises annuelles et **Bernard Lord** a accepté de prolonger pour un certain temps son mandat à la présidence du comité des services juridiques. **Basile Chiasson**, enfin, demeure président de l'Association. Le nouveau bureau de direction sera formé cette année d'**Honoré Bourque** (*président*), d'**Anne Hébert** (*vice-présidente*), de **Basile Chiasson** (*secrétaire*) et de **Chantal Hébert** (*trésorière*).

DONALD POIRIER, JURISTE DE L'ANNÉE

L'Association félicite le professeur **Donald Poirier**, qui a été choisi *Juriste de l'Année* « en reconnaissance de son apport à la formation des nouveaux avocats et nouvelles avocates admis à la profession juridique dans notre province » et de « sa contribution importante à titre d'auteur d'articles et de livres de droit ». Il vient justement de publier aux Éditions d'Acadie un essai intitulé *Au nom de la loi, je vous protège! La protection juridique des aînés au Nouveau-Brunswick et au Canada*. Le jury était composé du juge en chef **Joseph Z. Daigle** (président), de Madame **Nathalie Gagnon** et de Maître **Ronald Godin**.

ASSIGNATION DES DOSSIERS

Comme le prévoit le règlement, les membres du Conseil se sont partagé les dossiers de l'Association. **Charles Gervais** s'occupera de la campagne de recrutement, **Euclide LeBouthillier** du dossier de la magistrature, **Sophie Landry** de l'égalité linguistique, **Françoise Bélanger** de la publication des arrêts, **René Arseneault** du dossier SAANB-Forum de concertation et **Anne Hébert** du prix *Juriste de l'Année*. **Basile Chiasson** continuera de nous représenter au Comité provincial sur la réforme de la justice civile et **Michel Cyr** conserve le dossier de l'immobilier.

COMMANDEZ VOTRE NOUVELLE ÉDITION DES ANNOTATIONS DE BASILE CHIASSON!

La toute nouvelle édition des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, œuvre de **Basile Chiasson**, est maintenant disponible. L'ancien format à feuilles volantes a cédé sa place à un nouveau produit, plus mince et léger, à couverture souple, donc plus facile à transporter. Faites vos commandes à l'aide du bulletin ci-joint et profitez du rabais de 20 % fait aux membres!

LE RECUEIL D'ACTES JURIDIQUES COMPTE DÉSORMAIS TROIS TOMES

Tous les membres ont reçu leurs exemplaires gratuits des disquettes contenant les tomes II (Transactions immobilières) et III (Sociétés commerciales) du *Recueil des actes juridiques*, compilation d'**Annie Daneault**. Si vous éprouvez des difficultés quelconques à les utiliser, faites-nous le savoir! Nous ferons tout notre possible pour vous aider et solutionner votre problème.

LA RÉFORME DE LA JUSTICE CIVILE

Notre représentant au Comité provincial sur la réforme de la justice civile, **Basile Chiasson**, rapporte que la nouvelle règle 50 relative aux conférences préparatoires au procès a maintenant reçu l'approbation du Cabinet et sera bientôt promulguée.

LE SECRÉTARIAT A ÉTÉ RÉORGANISÉ

Dans le cadre de la réorganisation de ses mécanismes de gestion, l'Association a décidé de fermer le poste de secrétaire administrative et de recourir à des services à contrat, comme le font plusieurs autres associations. Les fluctuations financières et la diversité des projets d'une année à l'autre obligeaient l'Association à se donner des moyens plus flexibles et mieux adaptés à ses besoins. L'Association remercie chaleureusement **Dania Houde** pour les bons services qu'elles lui a rendus. L'Association continuera d'occuper des locaux dans le pavillon Adrien-J.-Cormier. Le bureau est maintenant situé au 3e étage.

RÉFÉRENCES TERMINOLOGIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

L'Association a reçu gratuitement du ministère du Patrimoine canadien une série de lexiques bilingues ainsi qu'un exemplaire de la banque terminologique TERMIUM, et les a déposés à la bibliothèque de l'École de droit pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté juridique.

BRÈVES

Le Conseil d'administration a décidé que désormais le renouvellement des adhésions prendrait effet le premier janvier. " L'assemblée générale a approuvé les deux séries de modifications au règlement n° 1 de l'Association que recommandait le Conseil. " Le budget de l'Association pour l'exercice en cours est de 79 900 \$, dont 39 000 \$ en subventions de Patrimoine canadien et 25 000 \$ de Justice Canada. Merci à nos généreux donateurs!

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Honoré J. Bourque

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

MICHEL BASTARACHE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

L'Association est heureuse de constater qu'un très éminent juriste acadien a été nommé récemment à la Cour suprême du Canada afin de combler le poste créé par le départ de Monsieur le juge La Forest. La nomination du juge **Michel Bastarache** à la plus haute cour du pays constitue un honneur qui rejaillit sur l'ensemble de la communauté juridique au Nouveau-Brunswick en général, mais plus particulièrement sur l'École de droit de l'Université de Moncton et l'Association des juristes d'expression française. En effet, le juge Bastarache est un ami sincère de l'Association. Les personnes présentes à l'A.G.A. 1997 qui a eu lieu au Village Acadien se rappelleront qu'il nous avait fait l'immense courtoisie de sa présence active aux débats de l'assemblée générale.

La nomination du juge Bastarache prouve encore une fois que l'excellence n'a aucune frontière. Ce qui constitue une perte évidente pour la communauté juridique du Nouveau-Brunswick est en retour un gain absolu pour l'ensemble de la société canadienne et l'institution nationale qu'est la Cour suprême du Canada.

Au **juge La Forest**, nous lui souhaitons les plus grands bonheurs pour cette époque de sa vie où il a choisi de céder sa place. Seul le temps pourra nous révéler la profondeur de la sagesse et de la science de ses décisions.

L'ÉCOLE DE DROIT UN BEAU PETIT SECRET

L'Association est heureuse de constater que l'École de droit de l'Université de Moncton a récemment été classée **4e** au pays sur un total de 16 facultés selon un sondage **Maclean's**. L'image de l'École est sans cesse rehaussée par un corps professoral de haute qualité et un groupe d'étudiants et d'étudiantes qui, année après année, fait preuve d'un zèle exemplaire. Que de chemin parcouru depuis 1981! Au doyen, Maître Michel Doucet, et à toutes les autres personnes de l'École - **Bravo!**

LA COUR PROVINCIALE S'ENRICHIT DE TROIS NOUVEAUX JUGES

Le **ministre Lockyer** n'a pas attendu longtemps après sa nomination pour désigner trois nouveaux juges afin de siéger à trois différents endroits dans la région du sud-ouest du Nouveau-Brunswick. Maître **Anne Byrne-Jeffrey** de Saint John, Maître **Leslie Jackson** de Fredericton et Maître **David Walker** de Saint Andrews ont reçu cet honneur.

Le mandat de l'Association est de veiller au respect des obligations constitutionnelles linguistiques que s'est imposées la province du Nouveau-Brunswick et de porter une attention très particulière aux nominations qui surviennent de temps à autre à l'intérieur de l'appareil de la justice pour éviter que

des reculs substantiels surviennent sur le plan linguistique du fait de telles nominations. L'Association souhaite que chacune des trois personnes qui ont été nommées à la Cour provinciale soit sensible aux réalités linguistiques du Nouveau-Brunswick et que chacune d'elles, à chaque fois où le cas se présentera dans l'exercice de ses nobles fonctions, fera le nécessaire pour éviter qu'un préjudice soit causé à un justiciable du fait de sa langue.

Pour la toute première fois au Nouveau-Brunswick, deux de nos niveaux de Cour sont présidés par des juges francophones. Le juge en chef, **Camille Dumas**, préside la Cour provinciale alors que le juge en chef, **Joseph Daigle** préside la Cour du Banc de la Reine.

LES NOUVEAUX PROJETS LE DÉJEUNER-CAUSERIE CONJOINT

L'Association n'a pas chômé pendant l'été. Le président, **Honoré J. Bourque**, a annoncé tout récemment avec fierté, conjointement avec Madame **Shirley MacLean** du Service d'éducation juridique permanente du Nouveau-Brunswick, la tenue d'un déjeuner-causerie sur l'heure du midi qui aura lieu à Moncton le 6 novembre 1997 à l'Hôtel Beauséjour.

Pour la première fois au Nouveau-Brunswick, les deux organismes travaillent en étroite collaboration en vue d'organiser une telle activité. De son côté, l'Association en profitera pour souligner de façon toute particulière l'immense contribution du juge **Bernard Jean** à l'épanouissement du fait français dans la pratique du droit au Nouveau-Brunswick. L'Association en profitera pour lui reconnaître le titre de **premier membre honoraire de l'AJEFNB**. De plus, l'Association saluera le professeur **Donald Poirier** qui a reçu le prix de **juriste de l'année** qui lui a été accordé lors de l'AGA du 4 juin 1997 à Caraquet, Nouveau-Brunswick. L'Association et le Service d'éducation juridique ont invité le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine, **Joseph Daigle**, à cette activité à titre de conférencier invité afin de présenter une

allocution sur la toute nouvelle *Règle 50 des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* qui sera promulguée très bientôt.

Le président lance une invitation cordiale à tous les membres afin de nous assurer que l'événement spécial du déjeuner-causerie conjoint du 6 novembre 1997 soit une réussite à tous les points de vue.

LA CIGALE ET LA FOURMI OU LA PETITE HISTOIRE DE L'ÉTÉ CHAUD DE L'ASSOCIATION

Pendant les vacances d'été et en plein cœur du mois de juillet, l'Association était sur le qui-vive. En fait, le mois de **juillet** a littéralement été le mois de l'AJEFNB au Nouveau-Brunswick car votre Association a vigoureusement contesté sur la place publique, dans les journaux de langue anglaise et de langue française, à la radio et à la télévision d'État, les différents projets de **réforme judiciaire** dont la paternité était attribuée au ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick et au ministère de l'Éducation.

Tant à l'égard de l'abolition des cours satellites dans les régions francophones qu'à l'égard de l'élimination possible du service de rédaction législative française du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'Association a dénoncé avec énormément de vigueur et avec succès complet les deux projets.

Devant tant de vigilance relativement aux réformes judiciaires, le ministre de la Justice a tout récemment confirmé par lettre à l'Association qu'il n'avait nullement l'intention de procéder à quelque réforme que ce soit, à court terme du moins.

Par ailleurs, les représentants de l'Association n'ont pas chômé dans le dossier de la **réforme scolaire**. Là encore, l'Association a fait les manchettes en servant de très sévères mises en garde aux autorités gouvernementales relativement à toute réforme irréfléchie dans ce secteur vital pour les citoyens et les citoyennes francophones de notre province.

NOUVEAU VISAGE, NOUVEAU CHAPEAU

Le professeur **Serge Rousselle**, comme l'Enfant Prodigue de la Bible, revient au bercail et siège à nouveau au Conseil d'administration, après une année d'étude, cette fois à titre de président du comité du secrétariat. Maître **Anne Hébert**, en plus des fonctions de vice-présidente, a gracieusement accepté d'assurer la présidence du comité des services juridiques. Ce poste était occupé jusqu'à tout récemment par un de nos éminents membres qui fera régulièrement les manchettes politiques à l'avenir.

Enfin, l'Association a négocié un contrat d'entreprise avec **Denise Surette** qui fournit maintenant, du lundi au vendredi, d'excellents services de secrétariat. Madame Surette exécute ses bons offices avec un professionnalisme et une compétence sans faille.

V' LÀ LE BON VENT, V' LÀ LE RECRUTEMENT

Un des nouveaux visages du Conseil d'administration, Maître **Charles Gervais** a pris la charge du comité de recrutement avec un enthousiasme débordant. Il a partagé les secrets de sa campagne de recrutement avec les membres du conseil réunis en réunion ordinaire samedi le 27 septembre dernier qui a eu lieu au Motel Près-du- Lac à Grand-Sault au Nouveau-Brunswick. La campagne se mettra en branle dès le mois d'octobre. L'objectif de Monsieur Gervais est de maintenir le niveau actuel d'adhésion de 196 membres et encore mieux, de l'augmenter. La force de l'Association réside dans le grand nombre de ses membres et notre collègue, Charles Gervais, pilote le dossier du recrutement avec toute l'assurance de Jacques Villeneuve en Formule I.

GUEULER C'EST FORT, MAIS ÊTES-VOUS INTELLO ?

Il y a une effervescence certaine à l'Association qui a pour conséquence immédiate que cette dernière

est particulièrement active au niveau des dossiers de revendication et au niveau des services juridiques. Outre le Syndrome de Juillet qui a été expliqué un peu plus haut sous la rubrique pertinente, votre Association diffuse et publie toujours les Tomes 1, 2 et 3 du **Recueil** des modèles d'actes juridiques. Maître **Annie Daneault** prépare maintenant le **Tome 4** qui porte sur le Droit de la famille. Bientôt disponible gratuitement pour les membres, en version informatisée, et à prix modique en version papier, de même que pour les non-membres, ce quatrième tome du *Recueil* constituera un outil supplémentaire dans le coffre d'outils de l'avocat ou de l'avocate consciencieux en droit de la famille.

Le *Recueil d'actes juridiques* est en train de prendre progressivement de plus en plus de place dans la pratique quotidienne de la plupart des avocats et des avocates. De plus, la question brûlante qui se pose est à savoir comment peut-on pratiquer sans en avoir une copie...

Par ailleurs, l'édition 1997 des **Annotations aux Règles de procédure** s'est littéralement envolée comme autant de petits pains chauds. Les cent exemplaires imprimés ont tous été vendus et les commandes ne cessent pas d'affluer. Cette cohue au comptoir des commandes de l'Association laisse présager un embouteillage monstre lorsque l'Association lancera très bientôt la **version bilingue** des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* et lorsque l'Association publiera prochainement la première tranche de la première mise à jour du **Jurilex**... Notre moine de service, Maître **Basile Chiasson**, travaille toujours à la chandelle au bout de sa table de travail pour compléter ses travaux de rédaction. Toutes les lignes téléphoniques de l'Association ne déroutent pas. Le public veut savoir. L'année 1998 sera-t-elle celle de la publication simultanée des *Annotations* et du *Jurilex*? Le suspense dure...

POTINS, RÉFLEXIONS ET QUESTIONS EXISTENTIELLES PROFONDES

Est-ce **Serge Rousselle** qui a quitté la **France** ou la France a-t-elle quitté Serge Rousselle?

informatique de la page d'accueil de l'AJEFNB accessible sur Internet. Cherchez votre nom dans la liste des membres qui paraîtra sur le Web.

Si un avocat est tenu par son **code de déontologie** de ne pas refuser un document s'il est rédigé dans l'une ou l'autre des langues officielles, peut-il refuser de préparer, par exemple, un acte de transfert dans l'autre langue officielle?

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Saviez-vous que l'ancien président du comité de recrutement, Maître **Denis Boudreau**, s'est marié l'été passé et est maintenant associé dans le cabinet Doiron, LeBouthillier, Boudreau à Tracadie, Nouveau-Brunswick.

Président Honoré J. Bourque
Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton (NB) E1A 3E9

Saviez-vous que Maître **Gérard Snow** a le sourire le plus éclatant en ville depuis la dernière élection fédérale?

Téléphone (506) 853-4151
Tél éco pie ur (506) 853-4152
Courriel aj ef nb@umoncto n.ca

Saviez-vous que Maître **Euclide LeBouthillier** s'est commandé un sac en papier pour porter sur la tête depuis la dernière élection fédérale?

Saviez-vous que si l'actuel **ministre de l'Éducation** continue de nier le statut juridique des communautés linguistiques francophones au Nouveau-Brunswick, sous le régime des articles 16.1 et 23 de la Charte, il sera bientôt frappé du complexe de **Pinnochio** ?

Saviez-vous que votre président est maintenant affligé d'un **ordinateur** dans son bureau? Aux dernières nouvelles, il cherche encore les pédales de son système.

Saviez-vous que, pour la toute première fois au Nouveau-Brunswick, le **juge en chef** de la Cour provinciale est un **francophone**?

À LA RECHERCHE WEB

L'Association a tout récemment reçu une subvention de **3 000 \$** afin de monter une page d'accueil sur le **Web**. Vous pouvez vous attendre bientôt à être en mesure d'être accueilli sur le site